

Elections prof. 2018 : Comment créer son espace électeur ?

Vous avez reçu jeudi 11 octobre 2018, ou auriez dû recevoir, sur votre mail professionnel un courriel du Ministère vous invitant à créer votre espace électeur.

Vous êtes un peu perdu ??? Pas de paniiiiiiiique !!!!! Voici, en image, comment le créer ! Que vous ayez reçu...ou pas le courriel de l'administration.

1) Etape 1

Il vous faut cliquer sur le lien qui se trouve dans le mail ou ci-dessous :

www.education.gouv.fr/electionspro2018

Il s'agit du portail des élections professionnelles.



Il faut alors cliquer sur la case verte « Je me connecte à mon espace électeur ».

2) Etape 2

Vous arrivez alors sur cette page :



Il vous faut alors entrer votre adresse mail professionnelle (prenom.nom@ac-strasbourg.fr). Vous recevrez alors quelques minutes après un mail sur cette boîte.

3) Etape 3

Ouvrez ensuite votre boîte mail professionnelle, et dès que vous recevez le mail de confirmation, il faudra alors cliquer sur le lien proposé.

4) Etape 4

Retour sur le portail, il faut maintenant CREER SON MOT DE PASSE qu'il faudra RETENIR pour pouvoir voter.

ATTENTION :

- Il ne faut pas (ça serait trop facile...) que ce soit le même que la messagerie professionnelle
- Il doit contenir entre 8 et 24 caractères
- Il doit avoir au moins 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.

The screenshot shows the 'Elections professionnelles 2018' portal. At the top, there are logos for the Ministry of National Education and the Ministry of Higher Education, Research and Innovation. The main heading is 'Elections professionnelles 2018' with an 'AIDE' link. The page title is 'Création de mon mot de passe'. The instructions state: 'Créez votre mot de passe personnel électeur qui devra contenir entre 8 et 24 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, et doit être différent de votre adresse de messagerie professionnelle. Conservez précieusement ce mot de passe qui vous sera demandé à chaque connexion sur le portail électeur et sera nécessaire pour le vote. En cas de perte ou d'oubli, vous aurez la possibilité de demander un nouveau mot de passe à la connexion au portail électeur'. There are two input fields: 'Mot de passe personnel électeur *' and 'Confirmation du mot de passe personnel électeur *', both with eye icons for visibility. A green 'VALIDER' button is at the bottom. The footer contains '© Ministère de l'Éducation Nationale - Mentions légales - Assistance utilisateur Académique'.

Puis cliquez sur VALIDER.

Etape 5

Bravo !! (Danse de la joie !!) Vous venez de créer votre portail !!!

The screenshot shows the 'Elections professionnelles 2018' portal. At the top, there are logos for the Ministry of National Education and the Ministry of Higher Education, Research and Innovation. The main heading is 'Elections professionnelles 2018' with 'AIDE' and 'DÉCONNEXION' links. The page title is 'Mon espace électeur'. The 'Bienvenue' section states: 'Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote. Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre 2018. Après cette date vous devrez contacter directement votre assistance académique.' There are four main sections with links: 'Consulter mon profil électeur' (available from 11 October), 'Consulter les scrutins auxquels je participe' (available from 11 October), 'Consulter les listes électorales' (available from 11 October), and 'Demander un nouvel identifiant électeur' (available from 5 November). At the bottom, there is a 'Voter' link with the text: 'Du 29 novembre 10h au 6 décembre 17h (heures de Paris) : connectez-vous à l'espace de vote avec votre identifiant électeur et vote'.

Vous pouvez consulter votre profil (où vous apprendrez où vous sera remis votre code électeur..... oui encore un code...), consulter vos scrutins et les listes électorales.

Du **29 novembre au 6 décembre** il ne vous restera plus qu'à **voter 4 fois** (2 fois **SNUipp** en **CAPD et CAPN** et 2 fois **FSU** en **CTA et CTM**) pour les PE et 5 ou 6 fois pour quelques PE sur des fonctions spécifiques.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !